



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29
Présents : 20
Excusé : 9
Pouvoirs : 9

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du quinze avril deux-mille- vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Romain JACQUOT, Rima MERDJIAN

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Sébastien GENIEIS
Madame Hélène REMOND a donné procuration à Madame Joséphine JAWORSKI
Monsieur Loïc GRANOUX a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Madame Marie GOTILLOT a donné procuration à Madame Rima MERDJIAN
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Romain JACQUOT

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

DCM N°2026-35 : Finances – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières - Année 2025

Le rapporteur indique à l'assemblée qu'il convient chaque année d'établir un bilan des cessions et acquisitions, qu'elles soient réalisées par la commune ou par une personne agissant pour son compte, afin de l'annexer au compte financier unique.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

Vu la délibération 2025-09 du conseil municipal du 31 mars 2025 relative au bilan des acquisitions et cessions 2024,

Vu les tableaux présentés en annexe de la présente délibération relatifs à la liste des acquisitions et cessions réalisées en 2025,

Considérant que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières ainsi que celles de leurs partenaires,

Considérant que ces bilans doivent être annexés au compte financier unique de la collectivité,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2025 réalisées par la commune exposé dans les tableaux ci-annexés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture
013-211300993-20260427-DEL2026-35-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026